direction
départementale
de l'Equipement
des Hauts-de-Seine

groupe études
et prospective

Atelier Urbanisme
et Habitat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Hauts-de-Seine

Vu, pour être annexé à mon arrêté de ce jour,
le 9 janvier 2004
Le préfet des Hauts-de-Seine
signé :
Michel DELPUECH

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de La Seine dans les Hauts-de-Seine

MEUDON

ZONAGE REGLEMENTAIRE

ZONE A - Zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue.

- Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berge.

ZONE B - Centre urbain

ZONE D - Zone de mutation urbaine

Limite de la zone inondable et des casiers

31.50 Hauteur d'eau des casiers. NGF normal
(Retenue normale du Bief de Suresnes : 26.73 m NGF normal)

Limite communale

Echelle 1/5000°

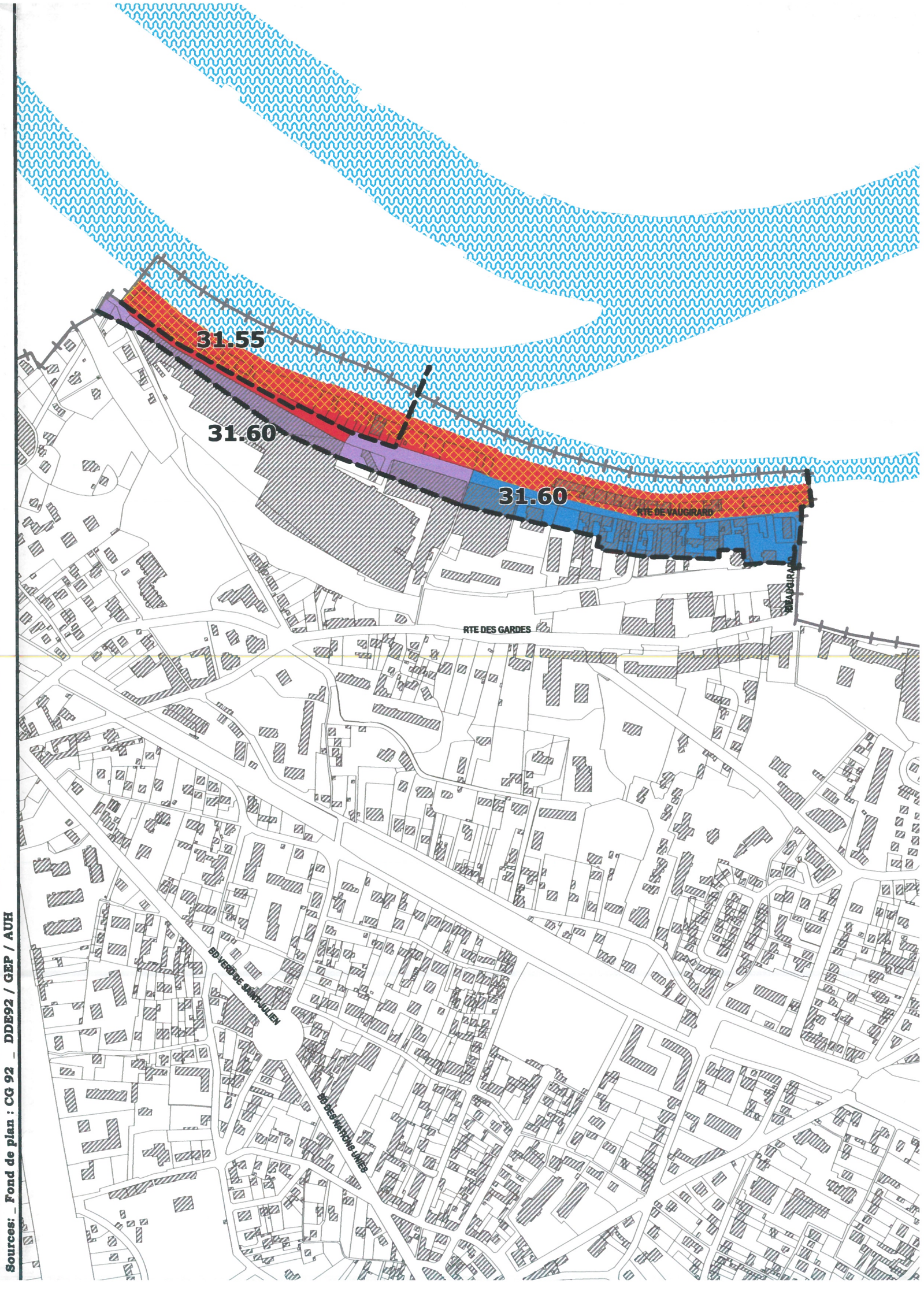

Sources: _ Fond de plan : CG 92 _ DDE92 / GEP / AUH